

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
ASSEMBLEE NATIONALE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
NATIONAL ASSEMBLY

Douala le 19 Février 2021

Honorable Jean Michel NINTCHEU

A

Monsieur le Ministre d'État, Secrétaire Général
de la Présidence de la République

Objet : COMPLEXE SPORTIF D'OLEMBE

Monsieur le Ministre d'Etat, Secrétaire Général.

Je viens par la présente vous faire part de ce qui suit:

En date du 16 février 2020 le Président de la République a rendu public un décret habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer une convention de crédit de 55.166.693,111 FCFA avec la Standard Chartered Bank et BPI France Export pour le financement du Projet d'achèvement des travaux du **Complexe sportif d'Olembe à Yaoundé**.

Le niveau stratosphérique du montant de cette convention de crédit laisse perplexe en même temps qu'il est potentiellement porteur de forts soupçons de surfacturations, quand on sait qu'il est mentionné dans ce décret que le financement porte sur "**le Projet D'ACHÈVEMENT des travaux du Complexe sportif d'Olembe**".

En effet, le Ministre des Sports et de l'Education Physique, après avoir effectué une première descente le 19 août 2020, avait déclaré lors de sa seconde visite d'inspection effectuée en date du 22 septembre que les travaux dudit Complexe sont pratiquement achevés et qu'il ne restait plus que quelques retouches à la tribune présidentielle et la pose du tartan sur la piste d'athlétisme. Il avait par ailleurs tenu à préciser sur la Crtv que ce Complexe sportif allait être livré au plus tard en fin octobre dernier.

De ce qui précède, en ma qualité de Député de la Nation, qu'il vous plaise, M. le Ministre d'État, Secrétaire Général de la Présidence de la République et Président de la Task force de la CAN 2022, de bien vouloir me communiquer le descriptif des travaux jusqu'ici réalisés ou en cours de réalisation sur ce Complexe sportif, les lignes budgétaires subséquentes sur lesquelles les fonds ont été prélevés pour les travaux sur le site ainsi que le compte d'emploi des dépenses effectuées avant la signature du décret N° 2021/100 du Président de la République relatif à la convention de crédit avec les partenaires sus-cités.

Je vous saurai gré de me communiquer également les modalités de financement de ce Complexe sportif, les mécanismes de remboursement des différents emprunts contractés par l'État auprès des différents partenaires au nom du peuple camerounais.

Une suite favorable accordée aux préoccupations contenues dans la présente correspondance m'obligerait.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre d'État, Secrétaire Général de la Présidence de la République, l'expression de ma haute considération.

Hon. Jean Michel NINTCHEU


Député